

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2008  
20 H**

**Présents :**

**Monique ABRY – François BECKER - Véronique BERTIN - Christine BORSOTTI - Anne-Marie DEROUSSENT – Michel GARDES – Yves GAUME - Jean-Pierre HARZALLAH - Alain JACQUET - Dominique JEANNIN - Jean-Jacques LANG - Delphine MACCHI – Danielle MARTIN - Chantal OTTMANN – Agnès PICARD - Xavier SAVIGNAC.**

**Absents excusés :**

**Marie-Thérèse BAUER (a donné procuration à Jean-Pierre HARZALLAH) – Serge HOUSSARD (a donné procuration à Anne-Marie DEROUSSENT) – Sophie LOBLEIN (a donné procuration à Danielle MARTIN) - Isabelle PETITLAURENT (a donné procuration à Delphine MACCHI) - Corinne VINEY (a donné procuration à Monique ABRY).**

**Excusés : Marie-Victoria FREY - Philippe REJONY.**

**Secrétaire : Véronique BERTIN**

\* \* \* \*

Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Désignation d'un secrétaire de séance. Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Mme Véronique BERTIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les comptes rendus du conseil municipal du 23 juin 2008 et 27 juin 2008 sont adoptés.

- \* - \* -

**Délibération n° 08.61**

**Objet : Décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.**

**Dossier présenté par Yves GAUME  
Maire**

En application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, par délibération du 4 avril 2008, m'a donné délégation pour certaines matières.

Dans le cadre de cette délégation, j'ai été amené à prendre la décision suivante :

- 3) décision n° 08.03 : Tarification location du Logis d'Amitié
- 4) décision n° 08.04 : Renouvellement ouverture de crédit

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces décisions,

**prend acte** de ce rapport.

**Délibération n° 08.62**

**Objet : Travaux d'insonorisation : demande de subvention.**

**Dossier présenté par Yves GAUME  
Maire**

Des travaux d'insonorisation de la salle Stromboli de l'Ecole Tazieff pourraient bénéficier d'une subvention de la part de l'Etat.

Le coût estimé de ces travaux (pose d'un faux plafond suspendu), recommandés par le cabinet Neubert (Mulhouse) mandaté par la Ddass, est de 5325,81 euros HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention maximale de la part de l'Etat pour ces travaux et d'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**Donne un avis favorable** pour une demande de subvention à taux maximum auprès de l'Etat

**Autorise** monsieur le Maire à signer les documents s'y rattachant.

**Délibération n° 08.63**

**Objet : Nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Aide à la Gestion des Equipements Publics (SIAGEP)**

**Dossier présenté par Dominique JEANNIN  
Maire-Adjoint**

Pour permettre aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunaux de continuer à adhérer au Siagep, il est nécessaire de modifier les statuts de cette structure prévue par le Code Général des Collectivités Territoriale, notamment dans son article L 5711-1.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur les nouveaux statuts du Siagep tels qu'adoptés par le Comité Syndical le 12 juin 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**Donne un avis favorable** aux statuts du Siagep tels qu'adoptés par son Comité Syndical le 12 juin 2008.

**Délibération n° 08.64**

**Objet : Autorisation de cession d'une parcelle de terrain communal**

**Dossier présenté par Yves GAUME  
Maire**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande des consorts Ravey, Breitel, Petey et Mazo, riverains d'une parcelle communale d'environ 130 m2 située aux environs de la rue Leiris, qu'ils souhaiteraient acquérir.

Il s'agit d'une parcelle de la section AC dont un plan de bornage a été dressé en février 2006. Une proposition de division de ces quelques 130 m2 proposée par les riverains intéressés est jointe à la présente délibération.

D'après la consultation du service France Domaine, la valeur vénale du terrain en question est de 30 € HT le m<sup>2</sup>. Cette fraction de terrain pourrait être cédée sur cette base.  
Les frais à venir de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**Fixe** à 30 € HT le m<sup>2</sup> le prix de cession de ce terrain communal,  
**Autorise** monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la cession de ce terrain en faveur des riverains énumérés ci-dessus.

#### **Délibération n° 08.65**

**Objet : Marché de maîtrise d'œuvre de la RD 19 : autorisation de signer un avenant**

**Dossier présenté par Xavier SAVIGNAC  
Maire-Adjoint**

La commune d'Essert a décidé de reporter la réalisation des deuxième et troisième tranches de travaux d'aménagement de la RD 19. Il convient ainsi de solder le marché de maîtrise d'œuvre que la commune a contracté en février 2004 avec la DDE.

Un avenant a donc été adopté par la commission d'appel d'offres le 26/08/08 ayant pour objet la suppression des éléments de mission du marché de maîtrise d'œuvre non encore réalisés, selon les modalités financières suivantes :

Montant du marché initial : 38 000 € HT soit 45 448 € TTC

Montant de l'avenant en moins value : 10 533 € HT soit 12 597,47 € TTC

Nouveau montant du marché : 27 467 € HT soit 32 850,53 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**Valide** la passation de cet avenant,  
**Autorise** monsieur le Maire à le signer.

#### **Délibération n° 08.66**

**Objet : Nomination d'un Conseiller Municipal délégué au Centre de Loisirs et nomination d'un Conseiller Municipal délégué au Centre Communal d'Action Sociale**

**Dossier présenté par Yves GAUME  
Maire**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer un conseiller municipal référent en ce qui concerne le Centre de Loisirs.

Monsieur le Maire propose Madame Delphine MACCHI pour assurer cette fonction.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer un conseiller municipal référent en ce qui concerne le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Monsieur le Maire propose Madame Chantal OTTMANN pour assurer cette fonction.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**Décide** de nommer Madame Delphine MACCHI conseillère municipale déléguée au Centre de Loisirs et Madame Chantal OTTMANN conseillère municipale déléguée pour les affaires concernant le CCAS.

**Délibération n° 08.67**

**Objet : Convention d'autorisation de passage et d'entretien de sentier VTT**

**Dossier présenté par Yves GAUME  
Maire**

Dans le cadre de la promotion des activités “nature, loisirs verts” de découverte du territoire, le Conseil Général souhaite développer le réseau d'itinéraires VTT existant.

Le projet consiste à créer des boucles interconnectées qui s'appuieront entre autres sur la randonnée des Forts.

Un projet de convention, joint à la présente délibération, est proposé par le Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Se prononce favorablement** sur le projet de convention concernant l'autorisation de passage et d'entretien de sentier VTT.

**Autorise** monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Délibération n° 08.68**

**Objet : Convention “éducation musicale” pour l'organisation d'activités scolaires régulières avec intervenant extérieur.**

**Dossier présenté par Anne-Marie DEROUSSENT  
Maire-Adjointe**

Pour pouvoir employer une intervenante en éducation musicale au sein des écoles durant l'année scolaire 2008/09, une convention fixant les objectifs et les modalités d'intervention entre la commune et l'Inspection d'Académie est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Autorise** monsieur le Maire à signer la convention en question.

**Délibération n° 08.69**

**Objet : Adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Territoire de Belfort : autorisation de signer la convention**

**Dossier présenté par Anne-Marie DEROUSSENT  
Maire-Adjointe**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort possède un service de remplacement de façon à pouvoir mettre à disposition des collectivités des agents en cas de nécessité.

En contrepartie du recours à ce service, la commune versera au Centre de Gestion les frais de personnel engagés, comprenant les traitements, les indemnités diverses, les frais de déplacements, les charges sociales et tous les avantages ou droits dont bénéficierait l'agent de remplacement, majorés de 8,5% du traitement brut pour participation au frais de gestion engagés par le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Autorise** monsieur le Maire à signer la Convention d'adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

## Délibération n° 08.70

**Objet** : Nouveaux tarifs des accueils périscolaires, en restauration scolaire, des mercredis et vacances scolaires et du CEL

Dossier présenté par Anne-Marie DEROUSSANT  
Maire-Adjointe

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs suivants, applicables à compter du 2 septembre 2008 :

- 1) Accueil en restauration scolaire

1er enfant	2 ème enfant	3 ème enfant
5,50 €	5,00 €	4,50 €

- 2) Accueils périscolaires

matin	0,90 €
Midi sans repas	0,20 €
soir	1,20 €
matin + soir	1,80 €
matin+midi+soir	2,00 €

- 3) Mercredis et vacances scolaires

		<i>Essertois</i>	<i>Extérieurs</i>
Non allocataires Caf	Journée avec repas	11,60 €	14,60 €
	Journée sans repas	9,10 €	12,10 €
	½ journée avec repas	9,00 €	12,00 €
	½ journée sans repas	5,30 €	8,30 €
Allocataires Caf	Journée avec repas	10,10 €	13,10 €
	Journée sans repas	7,60 €	10,60 €
	½ journée avec repas	7,50 €	10,50 €
	½ journée sans repas	3,80 €	6,80 €

Nb : Pour les bénéficiaires des aides aux temps libres de la Caf, le montant de l'aide ATL sera déduite du tarif « allocataires Caf »

En ce qui concerne les aides apportées par les comités d'entreprises ou autres, celles-ci seront directement déduites des tarifs ci-dessus ou remboursées directement aux familles par les CE selon les directives des comités d'entreprises.

- 4) CEL

Pour 1 heure	QF 1	QF 2	QF 3	Non allocataires	extérieurs
1er enfant	1,1 €	1,30 €	1,50 €	2 €	2 €
2d enfant	0,55 €	0,65 €	0,75 €	1 €	2 €
3ème enfant	0 €	0 €	0 €	0 €	2 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Fixe** les tarifs ci-dessus proposés avec effet au 2 septembre 2008.

**Délibération n° 08.71**

**Objet : demande de subvention auprès de la Caf pour l'acquisition d'un logiciel destiné à l'administration du secteur enfance**

**Dossier présenté par Anne-Marie DEROUSSENT  
Maire-Adjointe**

La commune va prochainement acheter un logiciel pour la gestion des fichiers parents-enfants, la gestion des accueils, des plannings, de la facturation, etc.

Ce logiciel sera utilisé pour l'administration du Centre de Loisirs ainsi que pour les activités du CEL ou du périscolaire.

Le coût de cet investissement est de 4150 euros HT.

Il est proposé de solliciter une aide de la CAF pour cette solution logicielle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Sollicite** une subvention au taux maximum de la part de la CAF pour l'acquisition du logiciel évoqué ci-dessus.

**Délibération n° 08.72**

**Objet : Créations de postes**

**Dossier présenté par Yves GAUME  
Maire**

Pour assurer le déroulement de carrière statutaire normal d'un agent communal, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet de 30 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 (suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>e</sup> classe à temps non complet de 30 heures à la même date).

Pour pouvoir intégrer à la fonction publique territoriale deux employés, actuellement en CDD, il est proposé de créer deux emplois d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe à temps complet de 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 et d'y nommer les employés à l'issue de leurs CDD.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**,

**Donne un avis favorable** à la création des postes ci-dessus énoncés.

**Délibération n° 08.73**

**Objet : Participation intercommunale aux charges scolaires – année scolaire 2007/08**

**Dossier présenté par Anne-Marie DEROUSSANT  
Maire-Adjointe**

En application des dispositions en vigueur stipulant les conditions dans lesquelles doivent être réparties entre les communes les dépenses de fonctionnement des écoles, il est proposé, comme les autres années, d'opter pour une participation minimale basée sur les tarifs fixés par la mairie de Belfort.

Les tarifs proposés tiennent compte de la réciprocité et s'appliqueront pour les communes limitrophes.

Aussi, il est proposé de fixer la participation à :

337,48 euros pour un élève en maternelle

255,20 euros pour un élève en primaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**Fixe** la participation aux charges scolaires pour l'année 2007/08 aux montants ci-dessus évoqués.

**Délibération n° 08.74**

**Objet : Remboursement des frais salariaux par le CCAS d'un agent communal mis à disposition**

**Dossier présenté par Yves GAUME  
Maire**

Dans le cadre de l'administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), la commune d'Essert met à disposition du C.C.A.S. un agent communal à hauteur de 5 heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander au CCAS le remboursement des frais salariaux (salaire + charges patronales) à hauteur de la mise à disposition.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le versement du remboursement des frais salariaux au C.C.A.S d'Essert à hauteur de 5 heures hebdomadaires pour la mise à disposition d'un agent communal, pour l'année 2008 en entier et ultérieurement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**Sollicite** le versement du remboursement des frais salariaux à hauteur de 5 heures hebdomadaires pour la mise à disposition de l'agent communal en charge de l'administration du CCAS.

**Délibération n° 08.75**

**Objet : Présents offerts lors de mariages et de baptêmes républicains : autorisation d'achat**

**Dossier présenté par Yves GAUME  
Maire**

Lors de la célébration des mariages ou de baptêmes républicains, il est d'usage de remettre un présent aux jeunes mariés et aux « baptisés républicains ». A la demande des services de la trésorerie, il convient de délibérer sur ces achats.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition de pareils présents à hauteur de 30 euros TTC au plus par couple.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Se prononce favorablement** sur le principe de la remise d'un cadeau aux jeunes mariés et aux « baptisés républicains » à hauteur de 30 euros TTC.

**Délibération n° 08.76**

**Objet : Repas à domicile : autorisation de signer la convention Commune de Valdoie/Commune d'Essert**

**Dossier présenté par Yves GAUME  
Maire**

Dans le cadre d'une mutualisation des moyens, humains et matériels, il est envisagé de demander à la commune de Valdoie de livrer les repas aux personnes âgées d'Essert.

Une convention est proposée pour la mise en place de ce service, annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Se prononce favorablement** sur les termes de cette convention,  
**Autorise** monsieur le Maire à la signer.

**Délibération n° 08.77**

**Objet : Autorisation de louer l'espace Stromboli**

**Dossier présenté par Yves GAUME  
Maire**

Pour répondre à la demande d'une association, il est proposé d'autoriser la location de la salle Stromboli, de façon exceptionnelle, le soir du 31 décembre 2008.

Le tarif de location sera de 97 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Autorise** la location de la salle Stromboli à une association essertoise pour le soir du 31 décembre 2008 au prix de 97 euros.



**Délibération n° 08.78**

**Objet : Demande de subvention pour la sécurisation des abords du rond-point sis à hauteur du « Bar 48 »**

**Dossier présenté par Xavier SAVIGNAC  
Maire-Adjoint**

La commune envisage d'installer divers équipements de sécurité aux abords du rond-point installé par le SMTC à l'intersection des rues de Gaulle, Prévost et du chemin de Cravanche. Feux tricolores, installation de ralentisseurs ou autres dispositifs techniques sont à l'étude pour sécuriser la zone en question, beaucoup d'usagers de la route y transitant à une vitesse excessive.

Le coût global des travaux envisagés est de l'ordre de 50 000 euros hors taxes.

Pour aider à la réalisation de ces travaux, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Général ainsi qu'une subvention exceptionnelle auprès de l'Etat en raison du classement en voie à grande circulation de la rue du Général de Gaulle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**Sollicite** une subvention à un taux maximal de la part du Conseil Général et de l'Etat  
**Autorise** monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**Délibération n° 08.79**

**Objet : Demande de subvention au titre des "amendes de police" - exercice 2007**

**Dossier présenté par Yves GAUME  
Maire**

Comme chaque année, certains travaux de sécurité peuvent être subventionnés au titre des amendes de police.

Il est proposé de solliciter cette aide pour diverses installations nouvelles, de panneaux et de quilles, posés cette année, en particulier à des carrefours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**Autorise** monsieur le Maire à présenter le dossier d'aménagements de sécurité (panneaux, etc). Le coût de ces travaux est de 1 117,80 euros HT.

**Sollicite** une subvention de 447,12 euros (40%) pour ces installations de sécurité

**Autorise** monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rattachant.

**Questions et informations diverses :**

\* \* \*

Monsieur le Maire donne la parole au public et clôt la séance du conseil municipal à 21H50.

Fait à Essert, le - 4 SEP. 2008

Yves GAUME  
Maire d'ESSERT

Affiché le : - 8 SEP. 2008



